

Conseil d'administration du 21 juin 2017

Membres en exercice : 51
Membres présents ou supplés : 31
Membres ayant donné mandat : 2
Nombre de voix : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°2017 281
GROUPE ACHAT HABILLEMENT – AVENANT n°1 AU MARCHE RELATIF AU
LOGICIEL DE COMMANDE EN LIGNE

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) s'est réuni le mercredi 21 juin 2017 à 09h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC, en présence de :

Présents avec voix délibérative :

M. Lucien AFFORTIT, M. Robert AIGOIN, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Alain ARGILIER, M. Gilbert BAGNOL, M. Denis BERTRAND, Mme Jeannine BOURRELY, M. Roland CANAYER, M. Xavier CANELLAS représente M. René-Paul LOMI, Mme Antonia CARILLO, M. Kisito CENDRIER, M. Henri CLEMENT, M. Francis COURTES, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Monique DUPRE représente Mme Damienne VERGUIN, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Jean HANNART, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Michèle MANOA, Mme Zoé MAHE représente Mme Annie VIU, Mme Réjane PINTARD représente M. François BOURNEAU, Mme Anne-Caroline PREVOT, M. Jean-Michel RIEUTOR représente Mme Lydia VAUTIER, Mme Line ROUSTAN, M. Daniel SEVEN, M. André THEROND, M. Yves VERILHAC, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat :

Mme Marianne CARBONNIER-BURKARD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE,
Mme Catherine CIBIEN, présidente du conseil scientifique de l'EP PNC, a donné mandat à Mme Anne-Caroline PREVOT.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération du conseil d'administration n°20130296 en date du 4 juillet 2013, approuvant la convention constitutive du Groupement Habillement Commande en ligne,

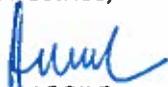
Considérant qu'il est, au vu de la date d'échéance du marché, nécessaire de signer un avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement Habillement Commande en ligne,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration :

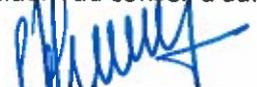
- approuve l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement Habillement Commande en ligne tel qu'annexé à la présente,
- autorise la directrice à le signer et à régler les dépenses induites par cet avenant, se montant à 702,65 €.

La directrice,



Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,



Henri COUDERC



AVENANT n°1
Marché n°2013MAPA07
« Fourniture et mise en production d'un programme informatique utilisant les technologies internet pour des commandes en ligne, la gestion des stocks par codes-barres, et ses prestations annexes »

Groupement Environnement Commande en ligne (GEC) :

Coordonnateur du Groupement :
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE
85 bis avenue de Wagram 75017 PARIS

Membres du Groupement :
Conservatoire du littoral
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) Intégré à l'Agence Française de la Biodiversité au 1^{er} janvier 2017
Parc National des Cévennes (PNC)
Parc National des Ecrins (PNE)
Parc National de la Guadeloupe (PNG)
Parc National du Mercantour (PNM)
Parc National des Pyrénées (PNP)
Parc National de Port-Cros (PNPC)
Parc National de la Réunion (PNR)
Parc National de la Vanoise (PNV)

Titulaire du contrat :

ADOR INFORMATIQUE
39bis Avenue de Triel
78 540 VERNOUILLET

Objet du présent avenant :

Prolongation du marché pour l'utilisation de certains logiciels sur le dernier semestre 2017.

Correspondance

Personne Publique :
ONCFS – Direction des Affaires Financières
Département Achat et Approvisionnement
Secteur Marchés
5, rue saint Thibault – Saint Benoist
78610 AUFFARGIS

Titulaire :
ADOR INFORMATIQUE
39bis Avenue de Triel
78 540 VERNOUILLET
SIRET : 424 731 065 00027
☎ : +33 (0)1 39 65 62 42
✉ : info@ador.fr , jp.wurmser@ador.fr
08/10/2013

Date de notification du marché :

Durée du marché :

3 ans à compter de la date d'admission du progiciel à l'issue de la VSR

Prononcé de la VSR : 06/06/2014
Echéance du Marché : 05/06/2017



Parc national des Cévennes

Page 2/4

Durée de prolongation et Prestations visées par la prolongation du contrat	Prolongation de la durée du marché du 05/06/2017 au 31/12/2017 inclus – Prestations visées satisfaisant la commande 2017 et la clôture intégrale du marché avec la reprise des données : Gestion commerciale SAGE. Maintenance ; Prestation de clôture de campagne
Montant du marché :	94 521,00 € HT répartis entre les membres du groupement en fonction du nombre de postes et profils ouverts.
Avenant précédent :	Néant
Code nomenclature :	8330
Visa du Contrôleur budgétaire :	Sans objet

Préambule :

Pour permettre la gestion des commandes pour l'exercice 2017 et la clôture de campagne de livraison des effets concernés avec restitution des données afférentes, il est nécessaire de maintenir une partie des prestations sur le dernier semestre 2017.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2017 inclus, comprenant le maintien en service des prestations visées :

- Gestion commerciale SAGE : maintien sur la totalité de l'exercice 2017 pour l'établissement des commandes fournisseurs qui seront honorées en 2017 (avec expédition vers les agents prévue entre juillet et septembre 2017, et établissement du stock final à l'issue de la campagne) ;
- Contrat de maintenance spécifique à l'utilisation des logiciels et aux développements spécifiques ;
- Opérations de clôture de campagne et restitution d'informations.

Article 2 : Incidence financière

Incidence financière Globale :

Détail des différents postes budgétaires		Montants HT
Reconduction des contrats SAGE pour la période - Facturation au 01/07/2017		
Droits d'utilisation annuelle du logiciel SGAE 100 Gestion Commerciale version I7 Edition Pilotée Pack + pour 15 utilisateurs	Forfait 15 utilisateurs	3667,00
Reconduction des contrats ADOR pour la période - Facturation au 01/07/2017		
Contrat de maintenance Développements spécifiques	Forfait 11 membres	3264,00
Cloutre de campagne - Facturation à l'issue de la prestations fin 2017		
Cloture de la campagne 2016/2017 Restitutions de données	Forfait 11 membres	1776,00
Incidence financière Globale	Montant Total HT	8707,00

L'incidence financière totale de l'avenant sur le montant global représente +9,20%.

Article 3 : Répartition financière par membre

La répartition financière par membres est établie comme suit (fonction du nombre de profils utilisateurs attribués à chacun des membres du groupement) :

Répartition des postes budgétaires par membres	Montants HT	Conservatoire du littoral	ONCFS	ONEMA	Parcs
Droits d'utilisation annuelle du logiciel SGAE 100 Gestion Commerciale version 17 Edition Pilotée Paack + pour 15 utilisateurs	Forfait 15 utilisateurs 3667,00	488,92	733,40	488,92	244,47
Contrat de maintenance Développements spécifiques	Forfait 11 membres 3264,00	296,73	296,73	296,73	296,73
Cloture de la campagne 2016/2017 Restitutions de données	Forfait 11 membres 1776,00	161,45	161,45	161,45	161,45
Incidence financière Globale	Totaux 8707,00	947,10	1191,58	947,10	702,65

Part de chacun des 11 membres du Groupement	Totaux HT
Conservatoire du littoral	947,11
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	1191,58
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	947,11
Parc National des Cévennes (PNC)	702,65
Parc National des Ecrins (PNE)	702,65
Parc National de la Guadeloupe (PNG)	702,65
Parc National du Mercantour (PNM)	702,65
Parc National des Pyrénées (PNP)	702,65
Parc National de Port-Cros (PNPC)	702,65
Parc National de la Réunion (PNR)	702,65
Parc National de la Vanoise (PNV)	702,65

Article 4 : Date d'effet

Le présent avenant prend effet à la date du 05 juin 2017.

Le titulaire,



Anne LEGILE, directrice

Le Pouvoir adjudicateur,
ou par délégation,
La personne habilitée représentant l'établissement
concerné
(Membre du Groupement de Commande)

(1) Faire précéder de la signature la mention « lu et approuvé » avec le cachet commercial